

Variante 4 : Ancien restaurant de l'Horloge

AVANTAGES

- Achat ou prise en location : à définir suivant volonté du propriétaire ;
- Aucun avantage à notre connaissance, si ce n'est que le bâtiment est contigu à la mairie.

INCONVÉNIENTS

- Entrée côté rue Léonce Briegne : 2 marches d'escalier, donc problème d'accès PMR encore plus important que l'accès au rez-de-chaussée de l'actuelle mairie ;
- Au rez-de-chaussée, pièce d'accueil pouvant contenir trois tables + cuisine ;
- Les deux salles à manger voutées se situent en sous-sol ;
- Côté rue Léonce-Briegne, l'accès à ces salles à se fait par un escalier en pierre, en colimaçon ;
- Côté rue du portail de l'Étang, par un escalier de 7 à 8 marches ;
- À l'étage, deux pièces de 30 m² ;
- Dans la rue Léonce Briegne, difficultés de circulation et surtout de stationnement, donc pas adapté, que ce soit pour une utilisation en salles de réunion ou en annexe de la mairie ;
- Cette option pour utiliser ces locaux comme salles pour les associations ne présente qu'un intérêt très, très limité... sinon nul (normes...);
- Pour l'utiliser en annexe de la mairie actuelle, nous n'en percevons pas du tout l'intérêt ni la possibilité (normes).

Rue Léonce-Brieugne :

- à gauche : mairie et ancien restaurant de l'Horloge
- à droite : pharmacie





Entrée restaurant
rue Léonce Briegne



Entrée restaurant (contigu avec mairie)



Entrée rue du portail de l'Étang